

L'oraison *Singulare illud propitiatorium* de la Dédicace¹

LE rituel de la Dédicace des églises, au Pontifical romain, contient pour la lustration de l'autel, une oraison dont la forme et la signification méritent quelque attention. Cette prière subsiste dans l'*Editio typica emendata*², et sa traduction a exercé quelque peu la sagacité de ceux qui ont dû préparer des éditions pratiques à l'usage des fidèles. En voici le texte :

Singulare illud propitiatorium, in altari Crucis pro nobis redimendis oblatum, in cuius praefiguratione Patriarcha Iacob lapidem exerit in titulum, quo fieret sacrificium et portae caeli desuper aperiretur oraculum; supplices tibi, Domine, preces fundimus, ut lapidis huius expolitam materiam, supernis sacrificiis imbuendam, ipse tuae ditari sanctificationis ubertate praecipias [qui quondam lapideis legem scripsisti in tabulis³]. Per Christum Dominum nostrum.

La première partie (*Singulare illud propitiatorium... aperiretur oraculum*) ne laisse pas de surprendre, car elle ne suit aucun des schémas connus d'oraison : elle ne comporte ni l'invocation à Dieu, ni la relative de qualification à laquelle nous sommes accoutumés dans les oraisons plus solennelles; et le seul membre de phrase correspondant à une relative de ce genre, *qui quondam lapideis... in tabulis*, placé à la fin de l'oraison, a été éliminé dans l'*Editio emendata* de 1961. Comment comprendre cette phrase initiale, introduisant deux relatives, et dépourvue de verbe principal ? Faut-il entendre *Singulare illud propitiatorium* comme un vocatif ? Cela paraît impossible, la conclusion étant *Per Christum Dominum nostrum*⁴, la prière est adressée au Père (à moins de supposer que la première partie est adressée au Fils et la seconde au Père). Il semble donc nécessaire de comprendre cette première partie

1. La présente étude doit beaucoup aux corrections et suggestions qu'ont bien voulu nous adresser Dom Botte, le chanoine E. Viale et Dom Lacan : elles nous ont permis d'éclairer ce texte très malmené dans sa transmission et dont l'interprétation reste difficile.

2. *Pontificale Romanum. Pars Secunda. Editio typica emendata*. Elle ne porte pas de date, mais l'impression a été approuvée par la Sacrée Congrégation des Rites en date du 13 avril 1961.

3. Cette phrase entre [] est omise par l'édition de 1961.

4. Cette conclusion est attestée par tous les témoins, à l'exception du Pontifical dit de Cahors, cf. *infra*, restitution du texte, p. 15.

comme une phrase nominale : *il est unique ce moyen de propitiation...* On peut hésiter sur le sens du mot *propitiatorium* et sur l'antécédent de la relative *quo fieret sacrificium...*, le rapport typique entre la croix et Béthel semble d'autre part délicat à préciser⁵. Enfin l'absence de lien grammatical ou logique entre les deux parties rend celles-ci étrangères l'une à l'autre, et fait de cette oraison un texte inintelligible. Mais si l'on recourt aux témoins qui nous ont transmis cette prière, on constate que la tradition ne s'est pas faite sans avanies. L'utilisation primitive de l'oraison et la restitution de son texte original nous permettront peut-être de saisir un peu mieux la structure et le sens exact de notre prière.

1. UTILISATION PRIMITIVE

L'oraison *Singulare illud propitiatorium* figure dans les trois principaux sacramentaires gélasiens du 8^e siècle : Gellone, Phillipps et Angoulême, où elle fait partie d'un petit *ordo* intitulé *ad tabulas benedicendas*. Sa place est la même dans les Pontificaux du 9^e siècle, tels ceux de Saint Aubin d'Angers (*Angers Bibl. mun.* 80), de Bâle (*Fribourg en Br., Univ. Bibl.* 363), de Constance (*Donaueschingen, F. F. Hofbibl.* 192), de Zurich (*Zurich, Bibl. cantonale* 102)⁶; seul, le Pontifical de Cahors (*Paris, Bibl. Nat. lat.* 12048) l'utilise autrement. Ce petit *ordo* fait partie des bénédictions, insérées soit au début soit à la fin de la Dédicace, et destinées à consacrer les différents objets du culte : linges, patène, calice, *chrysmale* (ou pyxide), *tabulae*, cloches et croix. Ces bénédictions sont propres au rituel gallican de la Dédicace; on les trouve, en partie du moins, dans le *Missale Francorum*⁷, d'où elles passèrent dans le Vieux-Gélasien (*Vat. reg.* 316)⁸; seules en effet les consécration de la patène, du calice et du chrysmale ont été conservées dans ces deux livres liturgiques. Ces bénédictions sont bien dans la ligne gallicane : tandis que le rituel romain inaugure le nouvel édifice par la déposition de reliques, quand cela est possible, ou de *brandea*, et surtout par la célébration des saints mystères, le rituel gallican, au contraire, entend consacrer l'église et tout son mobilier par un rituel expressif, dont le symbolisme et les gestes mêmes sont empruntés à l'Ancien Testament. Quelles sont ces *tabulae* pour lesquelles le rituel gallican prévoyait une consécration particulière⁹? Le mot *tabula* désignait en effet soit la table

5. On passe en effet du *propitiatorium* au lieu du sacrifice dont la stèle de Jacob est le type, l'*altare crucis* étant la seule charnière de cette transition.

6. Les autres pontificaux du 9^e siècle, signalés par M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, t. I, Louvain, 1931, pp. 471-475, et V. LEROQUAIS, *Les Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. I, Mâcon, 1937, p. XVIII, n'ont pas le rituel gallican de la Dédicace, où est inséré cet *ordo ad tabulas benedicendas*, ou bien leur rituel de Dédicace ne donne pas cet *ordo*, ou présente une lacune à cet endroit.

7. Ed. L. C. MOHLBERG, *Missale Francorum*, Rome, 1957, pp. 18-19.

8. Ed. L. C. MOHLBERG, *Liber sacramentorum Romanae ecclesiae ordinis anni circuli*, Rome, 1960, pp. 109-110.

9. La consécration des *tabulae* comprend trois oraisons et une préface consécrationnaire, tandis que la bénédiction des autres objets se fait par une seule oraison, précédée ou non d'un invitoire; seules les cloches ont le privilège de quatre oraisons assez longues.

de l'autel, soit l'autel portatif, soit même l'antependium de métal. Il n'est pas douteux qu'il s'agisse ici des autels portatifs. Sans doute, notre oraison *Singulare illud propitiatorium* parle, dans son texte original, de *metalli huius expolita materies*, mais déjà à l'époque classique, *metallum* désignait la pierre et plus spécialement le marbre. D'autre part, les autres oraisons et la préface de cet ordo *ad tabulas benedicendas* s'expriment sans aucune ambiguïté, car il y est question de *forma lapidei metalli*, du *lapidis sanctificandi mysterium* et des *lapides isti divinis cultibus apparati*, et ces prières visent un objet du culte sur lequel sera offert le saint sacrifice : *supernis sacrificiis imbuenda*, — *ut quod hic oblatum sacrum fuerit nomini tuo*, — *respice ad hoc altaris tui holocaustum*, — *quicquid sacrum ritum super hoc immolabitur*. Toutes ces expressions excluent la bénédiction des *propitiatoires*, sortes de plaques d'or ou d'argent, qu'on incrustait dans les autels, dès avant le 9^e siècle, et dont nous avons des attestations, en particulier dans les œuvres d'Anastase, le bibliothécaire¹⁰. Braun estime lui-même qu'il ne peut s'agir que d'autels portatifs¹¹. Nous devons remarquer cependant qu'on a utilisé, comme autels portatifs, des tablettes de bois recouvertes d'argent; quelques-unes, datant des 7^e-8^e siècles, sont parvenues jusqu'à nous¹². Le premier témoin d'une réglementation sur ce point paraît être Hincmar de Reims, dans ses *capitula edita anno XII episcopatus sui*, soit en 857¹³. Dans ce texte, l'autel portatif est simplement nommé *tabula*, et il doit être *de marmore vel nigra petra*. Cette utilisation première de notre oraison nous permet déjà de mieux en cerner la signification.

2. RESTITUTION DU TEXTE ORIGINAL

Pour ne pas alourdir inutilement l'apparat critique, nous n'avons retenu que les témoins les plus marquants :

Sacramentaires gélasiens du 8^e siècle :

- (A) Angoulême (*Paris, Bibl. Nat. lat.*, 816), éd. P. CAGIN, *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*. Angoulême [1918], n^o 2038.
- (B) Phillipps (*Berlin, Staatsbibl., Phillipps*, 1667)¹⁴.

10. On peut consulter VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné d'Archéologie française du 11^e au 16^e siècle*, t. II, Paris, 1867, pp. 15-16; DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1883-1887, s. v. *Propitiatorium*.

11. J. BRAUN, *Der christliche Altar*, t. I, Munich, 1924, pp. 420 sq.

12. F. CABROL et H. LECLERCQ, *D.A.C.L.*, art. *Autel*, t. I, col. 3187.

13. Voici ce texte : « Nemo presbyterorum in altari ab episcopo non consecrato cantare praesumat. Quapropter si necessitas poposcerit, donec Ecclesia vel altaria consecrentur et in capellis etiam quae consecrationem non merentur, tabulam quisque presbyter cui necessarium fuerit, de marmore vel nigra petra, aut litio honestissimo, secundum suam possibilitatem, honeste affectatam habeat, et nobis ad consecrandam afferat, quam secum cum expedierit deferat, in qua sacra mysteria secundum ritum ecclesiasticum agere valeat », P. L., 125, col. 794.

14. Le Sacramentaire Phillipps n'est malheureusement pas édité. L'éditeur du *Gellonensis*, A. DUMAS, a eu l'obligeance de nous indiquer les variantes du *Phillipps* par rapport au texte donné par le Sacramentaire de Gellone. Nous lui redisons ici toute notre gratitude.

- (G) Gellone (*Paris, Bibl. Nat. lat.* 12048). Collationné sur microfilm, f° 202^v.

Pontificaux du 9^e siècle :

- (D) Constance (*Donaueschingen, F.F. Hofbibl.*, 192), éd. M. J. METZGER, *Zwei karolingische Pontifikalien vom Oberrhein*. Fribourg-en-Brigau, 1914, p. 36*.
- (F) Bâle (*Fribourg-en-Brigau Universitätsbibl.*, 363), éd. M. J. METZGER, *Ibid.*, p. 36*.
- (C) Cahors (*Paris, Bibl. Nat. lat.*, 1217). Collationné sur microfilm, f° 15^{r-v}.

Pontificaux du 10^e siècle :

- (X) Pontifical romano-germanique, ordo XXXIII, *Ordo romanus ad dedicandam ecclesiam*, pièce n° 31, éd. C. VOGEL et R. ELZE, *Le Pontifical romano-germanique du 10^e siècle*, tome I (*Studi e Testi*, 226). Rome, 1963, p. 86.
- (W) Winchester (*Rouen, Bibl. mun.*, 369 (Y. 7), éd. H. A. WILSON, *The Benedictional of Archbishop Robert*. (Henry Bradshaw Soc., 24), Londres, 1902, p. 85.
- (E) Egbert (*Paris Bibl. Nat. lat.*, 10575). Collationné sur microfilm, f° 63^v-64^r.

Durand de Mende et Pontifical romain :

- (M) Durand de Mende, éd. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain*, tome III (*Studi e Testi*, 88). Rome, 1950, p. 470.
- (R) Pontificale romanum (d'après l'*editio typica* de 1888).
- (R²) Pontificale romanum, *editio typica emendata* [1961].

Pour permettre au lecteur de mieux saisir les divergences entre le texte primitif et l'actuel, nous les disposons en regard l'un de l'autre. Le texte actuel apparaît pour la première fois dans le Pontifical de Durand de Mende.

TEXTE PRIMITIF

(Témoins : A B G D F C X W E)

Singulare¹ illud repropitiatorium², quod³ se in altari⁴ crucis⁵ nobis redimendis obtulit immolandum, cuius⁶ praefigurato<r>⁷ Patriarcha Iacob lapidem⁸ erexit in titulum⁹, quo fieret sacrificium et porta¹⁰ caeli desuper aperiretur oraculum. Suppliciter¹¹ tibi, Domine, preces fundimus ut metalli huius expolitam materiem¹², supernis sacrificiis imbuendam¹³, ipse¹⁴ suae dotare¹⁵ sanctificationis uber-

TEXTE ACTUEL

(Témoins : M R R²)

Singulare illud propitiatorium, in altari Crucis pro nobis redimendis oblatum, in cuius praefiguratione Patriarcha Iacob lapidem erexit in titulum, quo fieret sacrificium et portae caeli desuper aperiretur oraculum; supplices tibi, Domine, preces fundimus, ut lapidis huius expolitam materiem, supernis sacrificiis imbuendam, ipse tuae ditari sanctificationis ubertate praecipias, [qui quondam lapideis legem

tate praecipiat, qui quondam lapideas legem scripsit¹⁶ in tabulas¹⁷. Per Christum Dominum nostrum. Per Dominum¹⁸.

1 per *add.* X 2 repropitiatorium] propitiatorium FCX 3 quod] quam G quo W 4 altari] ara WE 5 pro *add.* X 6 in *praem.* C 7 praefigurator *coni.* praefigurato ABGF praefiguratione DCWE figuratione X 8 unxit et *add.* X 9 titulum] tumulum X 10 porta] portae DXE 11 suppliciter] simpliciter G supplices F 12 expolitam materiem ABXW expoliatam materiam D expoliatam materii GF expolita materia (*sic*) C expolita materies (*sic*) E 13 imbuendam ABDCW imbuenda GF imbuendum X imbuendo E 14 dono et *add.* W 15 dotare ABGFX donare D dotari CE *om.* W 16 suae... praecipiat... scripsit] tuae... praecipias... scripsisti CWE 17 lapideas... tabulas ABGD lapideis... tabulis XWE lapideas.. tabulis F lapideis... tabulas C 18 Per Dominum] Qui cum Patre C.

Les témoins nous permettent ainsi de restituer le texte de notre oraison dans l'état où sans aucun doute les sacramentaires du 8^e siècle l'ont reçue. On constate sans peine que notre prière était alors fortement structurée et rythmée, comme le fait apparaître la disposition suivante :

Singulare illud repropitiatorium,
 quod se in altari crucis nobis redimendis obtulit immolandum,
 cuius praefigurator¹⁵ Patriarcha Iacob lapidem erexit in titulum,
 quo fieret sacrificium et porta caeli desuper aperiretur oraculum.
 Suppliciter tibi, Domine, preces fundimus,
 ut metalli huius expolitam materiem,
 supernis sacrificiis imbuendam,
 ipse suae dotare sanctificationis ubertate praecipiat,
 qui quondam lapideas legem scripsit in tabulas.

Chaque partie est construite d'une manière symétrique quoique avec souplesse : chacune commence par une courte proposition principale dont l'objet est développé par une suite de *cola*, qui présentent eux-mêmes une structure semblable, et sont tous terminés par une clause rythmique selon les règles du *cursus*. L'auteur affectionnait le *cursus tardus*, puisque cinq finales sur sept sont construites sur ce type. Le caractère oratoire est encore accusé dans la première partie par les assonances finales : *immolandum*, *in titulum*, *oraculum*, et dans la seconde par des assonances internes, moins perceptibles mais certainement voulues : *supernis* — *suae*, *sacrificiis* — *sanctificationis*, *imbuendam* — *ubertate*. Le parallélisme syntaxique est plus accentué dans la construction de la

15. Nous proposons de lire *praefigurator*. Les témoins ont corrigé progressivement *praefigurato* en *praefiguratione*, puis en *in... praefiguratione*. Il est peu probable que ce soit là le texte original. L'emploi de l'ablatif sans préposition reste insolite, surtout dans un texte tardif, et pour le sens *praefiguratum* ne peut être l'équivalent de *praefiguratione*. Dom Botte nous a suggéré la correction de *praefigurato* en *praefigurator*, qui est attesté chez saint Augustin; le mot serait ainsi opposé à *patriarcha Iacob* et serait identique pour le sens à *quod praefigurans*.

première partie, où chaque membre s'achève par le verbe suivi d'un attribut ou d'un complément ayant chaque fois le même nombre de syllabes. On observera enfin que les deux parties de notre oraison présentent entre elles un certain parallélisme : *materiem... sacrificiis imbuendam* répond à *quo fieret sacrificium* de la première partie et fait allusion à la libation de Jacob; les *lapideae tabulae* de la relative finale rappellent aussi sans doute le *lapidem erexit in titulum* de la seconde relative initiale. Nous constatons ainsi dans cette prière une symétrie stylistique et verbale très recherchée. Mais si l'unité originelle n'est plus en doute, la signification de notre texte demeure quelque peu obscur : le lien logique entre les deux parties et la suite de la pensée nous échappent encore et nous comprenons l'embarras des copistes et des compilateurs de pontificaux, embarras que trahissent les transformations successives qu'a subies cette oraison. Les documents nous ont permis de restituer le texte que les sacramentaires gélasien du 8^e siècle ont transmis aux livres liturgiques postérieurs. Mais avaient-ils eux-mêmes reçu notre oraison dans sa facture originelle ? N'avait-elle pas déjà subi des avatars quand elle fut insérée dans ces sacramentaires gaulois du 8^e siècle ?

3. STRUCTURE PRIMITIVE

Le Pontifical romano-germanique nous suggère une première hypothèse sur la composition originale de l'oraison *Singulare illud repropitiatorium*, car nous en trouvons la seconde partie utilisée de manière isolée dans un *ordo* de consécration des autels portatifs de ce Pontifical, repris ensuite par un grand nombre de pontificaux, dont le Pontifical romain¹⁶, sous la forme suivante :

Supplices tibi, Domine Deus, Pater omnipotens, preces effundimus, ut metalli huius expolitam materiam, supernis sacrificiis imbuendam, ipse tuae ditare sanctificationis ubertate digneris, qui quondam legem in tabulis scripsisti lapideis¹⁷.

Ce nouvel emploi apparaît pour la première fois, du moins à notre connaissance, dans le Pontifical romano-germanique, dans l'*ordo XL Ordo ad dedicandam ecclesiam*, *ordo* réellement pratiqué au moment de la com-

16. Cet *ordo* de consécration des autels portatifs, emprunté à Durand de Mende par le *Pontifical romanum* de 1595, a été profondément remanié dans l'*editio typica emendata* de 1961; l'oraison *Supplices tibi, Domine Deus* en a été éliminée.

17. Nous reproduisons le texte du Pontifical de 1888. Voici les variantes, peu importantes, du Romano-germanique et de Durand de Mende : *dotare* (au lieu de *ditare*), *qui scripsisti lapideis legem in tabulis* (au lieu de *legem in tabulis scripsisti lapideis*). On remarquera que dans cet emploi séparé de la seconde partie de notre oraison, les verbes qui étaient à la troisième personne, *ipse suae... praecipiat, qui... scripsit*, se trouvent ici à la deuxième personne. Est-ce cette utilisation partielle de l'oraison qui a provoqué la même transposition dans le texte complet de l'oraison, transposition qui rend cette prière encore plus incompréhensible, tout lien logique étant rompu entre les deux parties ? Nous ne saurions l'affirmer, car le Pontifical dit de Cahors (du 9^e siècle, selon M. ANDRIEU) a déjà cette modification.

pilation, soit vers 950-962, tandis que le texte complet de l'oraison figure dans l'ordo XXXIII, c'est-à-dire dans un rituel de Dédicace, déjà désuet à l'époque de la composition du Pontifical romano-germanique. La place donnée à cette seconde partie réemployée seule mérite notre attention : elle est en effet précédée d'une *praefatio* : *Lapidem hunc, fratres dilectissimi... oremus ut Deus consecret atque benedicat...*¹⁸ On pourrait donc se demander si notre texte complet *Singulare illud repropitiatorium* ne serait pas le résultat d'un blocage malencontreux, celui d'une *praefatio* et de son *oratio*. On serait tenté d'autant plus par cette hypothèse que la structure de ce nouvel ordo paraît archaïque : *praefatio, oratio, Vere dignum*, tandis que dans l'ordo primitif *ad tabulas benedicendas*, le *Vere dignum* est seulement précédé de trois oraisons sans *praefatio*. Mais le Pontifical romano-germanique est le premier témoin de cet emploi, et l'ensemble où est insérée notre oraison *Supplices tibi, Domine Deus* est visiblement un remaniement de l'ordo primitif des Gélasiens du 8^e siècle, *ad tabulas benedicendas*; enfin, on n'a pas d'exemple, croyons-nous, dans l'évolution des textes liturgiques, d'un tel blocage d'une *praefatio* et de son *oratio*. Cette utilisation partielle vers 950-962 ne saurait donc prévaloir contre l'ensemble des témoins antérieurs.

Il nous faut donc revenir au texte complet, tel que nous l'avons restitué. Mais le Pontifical romano-germanique, dans l'ordo XXXIII cette fois-ci, fait encore problème, car il nous donne une variante digne d'attention; seul en effet parmi tous les témoins il fait commencer ainsi l'oraison : *Singulare per illud propitiatorium*. Cette variante apparemment insignifiante donne à l'oraison cohérence et unité. La structure de la prière demeure insolite, certes, mais nous avons du moins un sens acceptable :

Par cet unique propitiatoire qui, pour notre rédemption, s'est offert en victime sur l'autel de la croix, ... nous vous prions instamment, Seigneur, afin qu'il veuille bien lui-même combler de son opulente consécration...

Mais cette variante providentielle ne serait-elle pas une simple correction du ou des compilateurs du Pontifical mayençais ? L'éditeur C. Vogel ne le pense pas : « Le scriptorium de S. Alban, à en juger d'après le *Cass.*, 451, et le *Vallicellanus D.*, 5, qui lui sont les plus proches (sans en être la recension primitive), a plutôt tendance à recopier ses sources, et souvent très mal, plutôt qu'à les amender¹⁹. » Il est donc vraisemblable qu'il a trouvé ce *per* dans une de ses sources. Mais étant donné l'una-

18. Dans l'édition C. VOGEL et R. ELZE, t. I, p. 148. L'ensemble comprend, en fait, une *praefatio* et trois oraisons, la première ayant pour titre *benedictio tabulae*, et la troisième étant notre *Supplices*. En réalité, l'oraison précédée du titre *benedictio tabulae* est aussi une *praefatio*. Il y a donc deux *praefationes* et deux *orationes* avant la préface consécatoire; ce sont évidemment des textes de rechange. On retrouve d'ailleurs cet ensemble dans des pontificaux postérieurs, comme celui d'Otton de Riedenburg (11^e siècle) (*Paris, Bibl. Nat. lat.* 1231, f^o 48^{r-v}), ou de Christian 1^{er} de Mayence (12^e siècle) (*Paris, Bibl. lat.* 946, f^o 88^v), mais on ne lit dans ces deux pontificaux qu'une seule *praefatio* : *Lapidem hunc*, et une seule *oratio* : *Supplices*.

19. Lettre personnelle de M. C. VOGEL en date du 27 décembre 1962.

nimité des témoins antérieurs et postérieurs au Romano-germanique, il est difficile de croire que le document employé par le scriptorium mayençais avait seul conservé la leçon originale. Nous devons cependant noter cette correction, étonnamment intelligente, car c'est là un fait assez rare, croyons-nous, dans l'histoire de la transmission des livres liturgiques.

Nous devons donc nous en tenir au texte original, celui que nous lisons dans les Gélasiens du 8^e siècle et les Pontificaux du 9^e. Quelle peut être son origine ? On ne trouve dans la liturgie romaine, à notre connaissance, aucune pièce quelque peu similaire, mais les livres liturgiques gallicans qui nous sont parvenus contiennent un formulaire tout à fait semblable : la *praefatio missae* de la liturgie gallicane²⁰. Celle-ci, en effet, comprend deux parties, du moins dans les *praefationes* qui paraissent les plus anciennes : une sorte d'introduction où le célébrant tient à l'assemblée un petit discours pour lui faire connaître l'objet de la célébration, et une prière proprement dite exprimant une demande en relation avec la fête. La composition de la première partie est assez variable : la *praefatio* débute parfois par une exhortation assez courte, ainsi pour le jour de Noël, on lit ceci : *Sacrosanctum beatæ nativitatis diem, in quo nascente domino virginalis uteri archana laxata sunt incorruptorumque genitalium pondus in saeculi levamen effusum est, sicut exoptavimus votis, ita veneremur et gaudiis*²¹. Il est à noter que fréquemment les premiers mots de la *praefatio* indiquent l'objet même de la célébration sur lequel on veut attirer l'attention : *Sacrosantum beatæ nativitalis diem — Venerabilem atque sublimem beatissimi protomartyris Stephani passionem — Miraculorum primordia, quae dominus noster Iesus Christus proferre in adsumptae carnis novitate dignatus est*²², etc.; le verbe auquel se rattache ce complément est *celebrantes, venerantes* ou bien *celebramus, veneremur*. Parfois, par contre, la *praefatio* commence *ex abrupto* par le petit commentaire de la fête, ainsi celle de l'Assomption : *Generosae diei dominicae genetricis inexplicabile sacramentum, tanto magis praeconabile, quantum est inter homines assumptione virginis singulare...*²³. Cette première partie tendra à se réduire, la *praefatio* gallicane évoluant de plus en plus vers l'*oratio*, sans doute sous l'influence de la liturgie romaine, à laquelle les livres gallicans empruntent des formules. La seconde partie de la *praefatio missae* gallicane, celle qui exprime la demande, est introduite par des expressions assez peu variées : *corde depraecemur*

20. A défaut de l'étude qui reste à faire sur le style et les genres littéraires des formulaires de la liturgie gallicane, nous renvoyons le lecteur à l'excellente étude de E. GRIFFE, *Aux origines de la liturgie gallicane*, dans *Bulletin de Litt. ecclés.*, 52 (1951), 16-43, *praes.* 32-34. Pour une vue d'ensemble de la messe, on se reportera à A.-G. MARTIMORT, *La Liturgie de la messe en Gaule*, dans *Bulletin du Comité des Etudes*, n^o 22 (1958), 204-222.

Nous n'examinons ici que la *praefatio missae*. Chaque formulaire de messe, ou peu s'en faut, contient d'autres invitatoires, mais moins développés. La *collectio post nomina* a elle-même fréquemment la forme d'une *praefatio*, ainsi dans le *Missale Gothicum*, les n^{os} 83 (éd. Mohlberg, p. 25), 96 (pp. 28-29), 119 (p. 35), 125 (p. 37), etc... La *missa* de la liturgie mozarabe a la même fonction que la *praefatio missae* gallicane mais sa composition littéraire est différente.

21. *Missale Gothicum*, éd. L. G. Mohlberg, Rome, 1961, n^o 13, p. 6.

22. *Ibid.*, n^o 13, p. 6; n^o 25, p. 9; n^o 64, p. 20.

23. *Ibid.*, n^o 94, p. 28. Ce commentaire de la fête n'a pas moins de sept lignes dans l'édition Mohlberg.

attento — fuis praecibus imploremus — supplices depraecemur — humiliter depraecemur — supplicemus — supplici oratione poscamus — suppliciter oremus — suppliciter (ou supplices) exoremus, precem fundamus, etc. La demande elle-même est souvent rendue par une proposition finale comportant assez souvent un verbe de politesse : *iubere, dignari, largiari*. On notera aussi que cette demande comprend fréquemment une proposition relative, qui correspond à la relative de qualification de l'*oratio* romaine, ainsi la *praefatio* de la *Cathedra Petri* : *ut tam gloriosa laude fidem Petri qui praetulit, ipse beatitudinis auctor plebem conroboret*²⁴.

Si nous relisons maintenant l'oraison de la Dédicace *Singulare illud repropitiatorium*, nous sommes frappés de la similitude de structure : comme une *praefatio missae* de la liturgie gallicane, elle commence *ex abrupto* par une sorte de petit discours, où le mot essentiel est mis en vedette pour mieux frapper l'attention; la demande de la seconde partie y est introduite par une expression très semblable à celles que nous avons rencontrées dans les formules gallicanes : *suppliciter... preces fundimus*; enfin la relative finale, qui surprend celui qui est familier des compositions romaines, est bien dans le style de la *praefatio* gallicane. Il nous paraît donc très vraisemblable que cette oraison de la Dédicace *Singulare illud repropitiatorium* est une *praefatio* du type gallican qui a été maladroitement transformée en oraison, déformation déjà faite dans les Gélasiens du 8^e siècle. Comment s'est opérée cette mutation ? Pour la première partie, deux hypothèses sont possibles. On peut supposer simplement la chute d'un verbe dont *repropitiatorium* était le complément, tel que *venerantes*, ou *celebrantes*; il faudrait dans ce cas restituer le texte primitif de la manière suivante :

Singulare illud repropitiatorium, quod se in altari crucis... aperiretur oraculum < fratres carissimi venerantes >; suppliciter...

On peut cependant noter que la phrase nominale n'était pas pour effrayer les compositeurs gallicans de *praefationes*; ainsi la *praefatio missae* de la fête de l'Assomption ressemble étonnamment à notre *Singulare illud propitiatorium* : *Generosae diei dominicae genetricis inexplicabile sacramentum, tanto magis praeconabile, quantum est inter homines assumptione virginis singulare*²⁵. Il n'est donc pas impossible que cette phrase initiale, pour nous si déroutante, n'ait comporté aucun verbe dans le texte original. Quant à la seconde partie de notre oraison, il faut supposer qu'elle commençait primitivement ainsi :

suppliciter Domino preces fundamus ut...

au lieu de *suppliciter tibi, Domine, preces fundimus, ut...* comme nous le lisons dans les Gélasiens du 8^e siècle. Sans doute, la *praefatio* gallicane a eu tendance à se transformer en *oratio*, mais nous n'avons pas trouvé une seule *praefatio* gallicane qui soit pourvue du petit discours d'ou-

²⁴. *Ibid.*, n° 148, p. 44, l. 1-3. De même, n° 82, p. 25; n° 117, p. 35; n° 123, p. 36, etc.

²⁵. *Ibid.*, n° 94, p. 28, l. 8-10.

verture, et dont la seconde partie s'adresse directement à Dieu : les *praefationes* composées sur le type de l'*oratio* s'adressent à Dieu dès le début.

Que l'objet de cette étude ait bien été une *praefatio* gallicane, nous pensons en avoir un confirmatur dans la place qu'il occupe dans l'ordo *ad tabulas benedicendas* des Gélasiens du VIII^e siècle. Cet ordo en effet comprend les formules suivantes :

Singulare illud repropitiatorium...

Item. Deus omnipotens, universarum rerum rationabilis artifex...

Item. Domine, sancte Pater, Omnipotens aeterne Deus, clemens...

Vere Dignum... aeterne Deus, qui post offendicula...

donc, une *praefatio*, deux oraisons et une préface consécatoire. Or les formulaires de messe gallicans comprennent une *praefatio missae*, trois oraisons (dont la seconde, la *collectio post nomina* a souvent la forme d'une *praefatio*, et n'aurait pas de raison d'être dans une consécration d'autel) et la *contestatio* ou *immolatio*, qui correspond à la préface romaine. L'auteur semble donc avoir composé cette consécration des autels portatifs sur le plan même de la première partie de la messe gallicane.

En résumé, l'examen des sources nous amène à formuler trois hypothèses sur la forme originale de notre texte :

1) l'ordo de dédicace XL (ordo « récent ») du Pontifical romano-germanique nous révélerait la structure primitive de l'oraison : *Singulare illud repropitiatorium... aperiretur oraculum* serait une *praefatio* déformée et tronquée de type romain, et *supplices tibi Domine... in tabulis* serait l'*oratio* répondant à cet invitoire.

2) Seul, parmi tous les témoins avant comme après lui, l'ordo de dédicace XXXIII (ordo « archaïque ») du Pontifical romano-germanique nous livrerait le texte original : *Singulare per illud propitiatorium*, texte cohérent et d'une seule venue.

3) Le texte primitif est bien celui donné par tous les témoins à l'exception du romano-germanique, mais ce texte est une *praefatio* de type gallican, qui a été transformée en *oratio*. C'est cette dernière hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable.

4. INTERPRÉTATION

Pour saisir la portée exacte de cette *praefatio*, nous devons garder présents à l'esprit les quelques points que nous avons pu préciser au cours de cette enquête. La formule *Singulare illud repropitiatorium* a été primitivement utilisée, et probablement composée, pour la consécration d'un autel portatif appelé *tabula*, ce qui nous fait comprendre les allusions à la stèle de Jacob et aux tables de la Loi. Le caractère déclamatoire de cet invitoire nous incline d'autre part à ne pas donner la même importance à tous ses éléments : certains peuvent n'avoir qu'une valeur rythmique; tel verbe a peut-être été choisi de préférence à un autre pour les besoins du *cursus*, du rythme ou de la symétrie; ainsi, il ne faut pas s'étonner de voir le verbe *praecipere* employé ici dans le même sens que

iubere ou *dignari*. Enfin le genre littéraire de ce texte, celui de la *praefatio missae* gallicane nous invite à ne pas chercher de lien logique très strict entre les deux parties, la petite catéchèse initiale et l'invitation à la prière qui lui fait suite.

Cela établi, comment faut-il interpréter cette formule eucharistique ? Nous avons vu que dans la *praefatio* gallicane, le mot essentiel sur lequel le célébrant veut attirer l'attention de l'assemblée, est mis en vedette. Ici c'est le mot *repropitiatorium* qui est en relief et il ne fait pas de doute que le compositeur a voulu développer succinctement une certaine typologie de ce propitiatoire, en commentant le seul passage scripturaire où le Christ est appelé propitiatoire²⁶ :

La justice de Dieu s'est manifestée... à l'adresse de tous ceux qui croient... et ils sont justifiés gratuitement par sa grâce, en vertu de la rédemption qui repose dans le Christ Jésus : Dieu l'a exposé comme un instrument, grâce à la foi, de propitiation par son propre sang, pour manifester sa justice. *Rom.* 3, 22-25.

Il est clair que l'auteur de notre *praefatio* exprime la même idée en disant :

Il est unique ce propitiatoire qui pour notre rédemption s'est offert en victime sur l'autel de la croix...

Mais ensuite la pensée est beaucoup moins claire. Quel est en effet l'antécédent de *cuius* ? Jacob en érigeant sa pierre comme un monument, a-t-il annoncé l'unique propitiatoire lui-même, ou l'autel de la croix ? Il nous semble qu'à s'en tenir à la composition littéraire ce serait plutôt l'autel de la croix, mais que l'auteur a voulu laisser une certaine imprécision ou suggérer que le Christ était à la fois lieu du sacrifice et victime. Cette typologie de la pierre de Jacob est bien dans la ligne patristique, car nous la trouvons déjà chez saint Cyprien :

Hic est lapis in Genesi quem posuit Iacob ad caput suum, quia caput viri Christus; et dormiens vidit scalam ad caelum pertigentem, in qua constitutus erat Dominus, et angeli ascendebant et descendebant; quem lapidem consecravit et unxit sacramento unctionis Christum significans²⁷.

Notre compositeur est cependant plus explicite que saint Cyprien : il est évident que la troisième relative *quo fieret sacrificium et porta caeli desuper aperiretur oraculum* entend expliquer la typologie de la stèle de Jacob²⁸. Les subjonctifs *fieret*, *aperiretur* nous interdisent en effet de rapporter cette relative à l'unique propitiatoire, car le Christ n'est

26. Le texte de la Vulgate porte sans doute *propitiatio*, mais on lit *propitiatorium* dans la version latine (faite par Rufin) d'Origène, et chez saint Augustin, ce qui est la traduction exacte du grec.

27. *Testimonia*, lib. 2, c. 16 (P. L., 4, 711).

28. Le relatif *quo* nous paraît être ici l'équivalent de *in quo* qui aurait rompu la symétrie, et *desuper aperiretur oraculum* une inversion nécessitée par le *cursus* au lieu de *aperiretur desuper oraculum*.

pas le *propitiatorium* où s'accomplirait le sacrifice, mais où s'est réalisée définitivement la rédemption. Cette proposition relative cependant ne peut pas davantage se rapporter directement à la stèle de Jacob, car celui-ci a dressé cette pierre comme un mémorial de la théophanie dont il avait été le témoin, comme un signe d'un événement passé. L'auteur de notre *praefatio* voit donc dans le geste de Jacob une annonce prophétique qui échappait au patriarche : la stèle de ce dernier préfigure l'unique propitiatoire, non pas directement, mais parce qu'elle est le *typos* d'une autre réalité vétéro-testamentaire, elle-même figure immédiate du Christ, celle que le texte paulinien suggérait²⁹ : le propitiatoire de l'arche d'alliance. Telle paraît bien avoir été la typologie de la stèle de Jacob dans la pensée des Pères. Les commentaires patristiques de ce passage de la Genèse sont rares; voici cependant un texte de saint Augustin qui nous paraît exprimer la typologie sous-jacente à notre prière :

Quam terribilis est locus iste. Haec verba ad prophetiam pertinent, quia ibi futurum erat tabernaculum, quod constituit Dominus in hominibus in primo populo suo...³⁰

Pour l'auteur de notre texte aussi, Jacob annonçait par sa stèle l'arche d'alliance, et plus précisément le propitiatoire, *quo fieret sacrificium et porta caeli desuper aperiretur oraculum*. Cette phrase définit, à n'en pas douter, le propitiatoire de l'Ancien Testament, à la fois lieu d'expiation (Lév. 16) et de théophanie (Ex. 25, 22; Nombr. 7, 89). La typologie du propitiatoire chez les Pères est en effet basée sur ce double aspect. Nous ne citerons que deux des textes les plus caractéristiques :

a) *Le propitiatoire est la figure du Christ, comme lieu d'expiation :*

Videtur propitiatorium hoc de quo scriptum est in Exodo, ad Nullum nisi ad Salvatorem Dominum retulisse cum dicit quia Hunc posuit « Deus propitiatorium per fidem »... Invenies... quoniam quidem in Ipso complacuit habitare omnem plenitudinem divinitatis corporaliter, esse ipsum et propitiatorium et pontificem et hostiam quae offertur pro populo (Coloss. 1, 19; 2, 9)...³¹

29. Dans Rom. 3, 25, le mot ἱλαστήριον, la mention du sang, la valeur universelle du sacrifice du Christ paraissent bien faire allusion au propitiatoire de l'Ancien Testament, considéré comme le lieu où Dieu pardonne les péchés de son peuple et exerce sa miséricorde. Voir L. MORALDI, *Sensus vocis Hilasterion in Rom, 3, 25*, dans *Verbum Domini*, 26 (1948), 257-296.

30. *Quaest. in Hept.*, lib. 1, qu. 83 (C.S.E.L., 28, 43-44); voir aussi qu. 85 (*ibid.*, 44). On serait tenté de rapprocher cette interprétation des passages du livre des Juges (20, 26; 21, 2-4) qui mentionnent le séjour de l'arche et l'offrande d'holocaustes et de victimes « pacifiques » à Béthel, mais saint Jérôme a traduit Béthel par *domus Dei*; la *Septante* avait conservé le nom propre βαθηλ et il est possible que la *Vetus Latina* l'ait aussi conservé, mais l'édition de Sabatier ne donne rien pour ces passages. Quelle était la version latine utilisée par l'auteur de notre *praefatio* ?

31. ORIGÈNE, *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, lib. 3 (P. G., 14, 946-947), dans la traduction latine de Rufin, seule conservée. De même, saint GRÉGOIRE LE GRAND, *Homélie sur les Évangiles*, 6, lib. 2, hom. 25 (P. L., 76, 1191), et *Homélie sur Ezechiel*, 6, lib. 1 (P. L., 76, 835), etc.

b) *Le propitiatoire est la figure du Verbe, comme lieu de théophanie :*

Ibi propitiatorium, supra quod in excelsis Deus Verbum est, imago invisibilis Dei, quod tibi dicit : « Loquar tecum desuper propitiatorium de medio duorum Cherubim. » Sic enim loquitur nobiscum, ut nos eius sermonem intelligamus; vel quia non mundana sed intelligibilia loquitur, sicut ait : « Aperiam in parabolis os meum »³².

On remarquera que le mot *oraculum* employé dans notre texte : *porta caeli desuper aperiretur oraculum*, est dans la Vulgate un équivalent de *propitiatorium*, comme l'indique clairement la glose de saint Jérôme dans Ex. 37, 6 : *propitiatorium id est oraculum*, glose fondée sur Ex. 25, 22. Saint Jérôme semble bien avoir utilisé indifféremment ces deux traductions : *propitiatorium*, *oraculum*, pour souligner la double fonction du propitiatoire; mais dans deux contextes caractéristiques de théophanie, Lévit. 16, 2, 13, et Nomb. 7, 89, il a traduit, à dessein vraisemblablement, *kapporet* par *oraculum*.

La typologie de notre auteur nous paraît maintenant claire : Jacob, en faisant à Dieu l'offrande de sa libation d'huile³³ et en élevant sa stèle comme un mémorial de la révélation divine, annonçait le propitiatoire de l'arche d'alliance, lui-même figure prophétique dont le Christ devait être la réalisation parfaite. Sur la croix, en effet, il a été aspergé, non du sang d'une autre victime, mais de son propre sang (Rom. 3, 25; Hébr. 9), et Dieu l'a exposé (*προέθετο*) et proposé aux yeux de tous, — non selon la manière dissimulée dont il se révélait jadis à Moïse ou au grand-prêtre dans un nuage d'encens, — comme instrument de propitiation, pour manifester sa justice (Rom. 3, 25; 2 Cor. 5, 19; Col. 1, 20-22) : au-dessus de notre unique propitiatoire, la porte du ciel s'est ouverte définitivement.

L'interprétation de la seconde partie de notre *praefatio*, l'invitation à la prière proprement dite, offre certes moins de difficulté. Comment faut-il comprendre en premier lieu le *supernis sacrificiis imbuendam*? *Imbuo* a en effet parfois le sens d'inaugurer, mais il faut se rappeler ici que, dans l'optique du rituel gallican, ce n'est pas le sacrifice de la messe qui inaugure, « dédicace » l'autel, mais que celui-ci doit auparavant être consacré par des rites expressifs; il faut donc traduire ici *imbuo* par

32. AMBROISE, *Lettres*, 4, 4 (P. L., 16, 890). De même dans son *de fuga saeculi*, 3, 16 (C.S.E.L., 28, 162). Dans ce dernier passage, saint Ambroise expose l'une après l'autre la double fonction du propitiatoire en en faisant tour à tour l'application au Christ; de même Origène dans son commentaire de l'Épître aux Romains. Le rapprochement que nous faisons n'est donc pas arbitraire, mais pour la commodité de l'exposé, les textes de saint Ambroise et d'Origène étant très longs, nous avons choisi deux passages assez brefs et plus caractéristiques.

33. Saint Augustin parle même de sacrifice : *Quod autem vovit votum, si prosperaretur cundo et redeundo, et decimas promisit domui Dei futurae in loco illo, prophetia est domus Dei, ubi et ipse rediens Deo sacrificavit* (Gen. 35, 1-15), *non illum lapidem deum appellans, sed domum Dei, id est quia in eo loco futura erat domus Dei.* (*Quaest. in Hept.*, lib. 1, qu. 85 (C.S.E.L., 28, 44). Ce texte éclaire celui que nous avons cité plus haut.

imbiber, imprégner : la pierre d'autel sera imprégnée sacramentellement du sang du Christ comme le propitiatoire de l'arche était imprégné du sang des victimes³⁴. Il est plus délicat, par contre, de déterminer le véritable sujet de la relative finale, maladroitement supprimée dans l'édition du Pontifical romain de 1961. Ici encore, nous devons recourir à la typologie familière aux Pères pour interpréter correctement cette phrase. L'évêque invite l'assemblée à demander à Dieu que la consécration de la pierre d'autel, *suae dotare sanctificationis ubertate praecipiat*, soit réalisée par la Personne divine qui jadis écrivit la Loi sur les tables de pierre. Or, la pensée des Pères sur ce point est unanime; en rapprochant trois textes scripturaires, Ex. 31, 18³⁵, Lc 11, 20³⁶ et Matt. 12, 28³⁷, les Pères ont attribué au Saint-Esprit l'inscription des tables de la Loi³⁸. Cette exégèse était appuyée aussi sur un passage paulinien :

Oui, vous êtes manifestement une lettre du Christ... écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur vos cœurs (2 Cor. 3, 3).

Remarquons en passant que d'autres formules euchologiques présentent une « épiclèse » pour demander la consécration de l'autel, ainsi la préface *Adesto precibus nostris*³⁹, l'oraison *Descendat quaesumus... Spiritus sanctus tuus*⁴⁰. Nous sommes donc en présence d'une invitation

34. Cette image n'est pas absente des textes liturgiques romains : postc. du lundi de Pentecôte : *quem (populus) mysteriis caelestibus imbuisti*; secrète pour la vigile des Apôtres (texte des anciens sacramentaires : *Reg.* 316, Prague, Gellone, etc.) : *apostolicae reverentiae culmen offerimus sacris mysteriis imbuendum*. On trouve aussi dans les postcommunions le terme *libatio* qui évoque la même image : samedi après le 2^e dim. de Carême : *sacramenti tui, Domine, divina libatio penetralia cordis nostri infundat*; vendredi des Quatre-Temps d'Avent et 1^{er} dim. de Carême : *tui nos, Domine, sacramenti libatio sancta restauret*; elle a été éliminée de plusieurs postcommunions qui la comportaient dans leur texte primitif : mercredi après le 3^e dim. de Carême : *sanctificet nos, Domine, qua pasti surius, mensae caelestis sacra libatio* (*S. Gall.* 348); septuagésime : *sacrae nobis, quaesumus Domine, mensae libatio et piae conservationis augmentum... praestent auxilium* (*Reg.* 316, Prague, Angoulême, etc.). Voir P. BRUYLANTS, *Les oraisons du missel romain*, 2 vol. Louvain, 1952.

35. *Deditque Dominus Moysi... duas tabulas testimonii lapideas, scriptas digito Dei.*

36. *Si in digito Dei eiicio daemonia, profecto pervenit in vos regnum Dei.*

37. *Si autem ego in spiritu Dei eiicio daemones, igitur pervenit in vos gnum Dei.*

38. Ainsi, AMBROISE, *de Spiritu Sancto*, lib. 3, c. 3 (P. L., 16, 779-780); AUGUSTIN, sermon 8 (= Frangipane 1) (P. L., 46, 959-960 ou mieux G. MORIN, *Miscellanea Agostiniana*, vol. 1, Rome, 1930, ou *Corpus Christianorum*, t. 41); AUGUSTIN, *Quaest. in Hept.* lib. 2, qu. 166 (C.S.E.L., 28, 196-199); AUGUSTIN, *de spiritu et littera*, c. 14 (C.S.E.L., 60, 175-178); PSEUDO-AMBROISE (ca. 400), *de spiritu sancto* (éd. L. CHAVOUTIER, dans *Sacris Erudiri*, 11 (1960) 146).

39. Cette préface apparaît pour la première fois dans le Pontifical romano-germanique (dans l'édition C. VOGEL et R. ELZE mentionnée plus haut, p. 164, ordo XL, formule n° 48) où elle accompagnait l'aspersion de l'autel. Elle subsiste, quoique abrégée, dans le nouveau Pontifical de 1961, à la fin du rite de prise de possession de l'église.

40. Cette formule provenant du sacramentaire grégorien (éd. Lietzmann, n° 196) a disparu du Pontifical de 1961.

